

Ordre du jour

- Exercice des délégations accordées à Monsieur le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1°/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

Délégations de service public – Marchés publics - Comptabilité - Finances

2°/ Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement en électricité et services associés : choix du titulaire du marché subséquent.

3°/ Accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement en gaz naturel et services associés : choix du titulaire du marché subséquent.

4°/ Sous-traités d'exploitation sur la plage concédée : attribution de cinq lots.

5°/ Subvention exceptionnelle.

6°/ Régie des services publics : modification d'un tarif.

Aménagements - Urbanisme - Accessibilité

7°/ Enedis : Convention de servitudes pour le raccordement d'un établissement recevant du public.

8°/ Enedis : Convention de servitudes pour le raccordement d'une antenne de téléphonie.

9°/ Commission communale pour l'accessibilité : rapport annuel 2025.

Ressources humaines - Petite enfance - Culture

10°/ Recensement 2026 : indemnisation de agents recenseurs.

11°/ Tableau des effectifs : recrutement des agents saisonniers.

12°/ Caisse d'Allocations Familiales : approbation des nouveaux barèmes.

13°/ Destruction des livres hors d'usage à la Médiathèque Municipale.